

Commission des projets routiers

**1231 - Voirie communale - Aide aux
collectivités pour leur réseau routier**

Convention pour l'organisation du financement de l'aménagement de la route d'accès au Centre de soins de MARIENBRONN

Rapport n° CP/2013/639

Service gestionnaire :

Service entretien des routes départementales

Résumé :

Le présent rapport vise à autoriser le Président à signer la convention à intervenir pour organiser les modalités de financement de la route d'accès au centre de soins de MARIENBRONN.

Les communes de Soultz-sous-Forêts et de Lobsann ont décidé d'améliorer les conditions de l'accès routier au centre de soins et réadaptation en addictologie de Marienbronn.

Cette opération d'aménagement, qui concerne une voie principale d'accès ainsi qu'une voie de secours, doit être cofinancée par les communes précitées, propriétaires des voies, mais aussi par la Fédération de charité Caritas Alsace, par le Conseil Général du Bas-Rhin, et par Monsieur Frédéric REISS, député du Bas-Rhin.

Les modalités et les montants de ces engagements financiers font l'objet d'une convention entre les partenaires.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve dans le cadre du dispositif d'aide aux communes pour la voirie, la convention organisant les modalités de financement de l'accès routier au centre de soins et de réadaptation en addictologie de Marienbronn, jointe en annexe du présent rapport.

Elle autorise par ailleurs son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 19/08/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL